Rwanda/Église - Meurtre d'évêques en 1994 : arrêt de la chambre d'appel mercredi

Hirondelle, 23 février 2009

Kigali, 23 février 2009 (FH) - La Haute cour militaire du Rwanda, une instance d'appel, rendra son arrêt mercredi dans le procès de quatre officiers poursuivis pour le meurtre en juin 1994, dans le centre du pays, d'une dizaine de responsables de l'Église catholique dont trois évêques.

Le 24 octobre dernier, le général Wilson Gumisiriza et le major Wilson Ukwishaka avaient été acquittés tandis que les capitaines John Butera et Dieudonné Rukeba avaient été condamnés chacun à 8 ans d'emprisonnement.

La poursuite et les condamnés avaient fait appel.

Le 28 janvier, le procureur militaire, le capitaine Ngabo Kayijuka, avait demandé aux seconds juges de condamner les deux officiers supérieurs et d'alourdir la peine infligée aux deux capitaines.

Pour leur part, le général Gumisiriza et le major Ukwishaka avaient,

comme en première instance, affirmé qu'ils ne savaient pas que leurs hommes allaient tuer ces hommes d'Église.

Les deux capitaines, qui ont avoué leur rôle dans le meurtre, avaient quant à eux, prié les juges d'alléger leur peine.

Parmi les ecclésiastiques tués – presque tous des Hutus – figuraient l'archevêque de Kigali, Vincent Nsengiyumva, l'évêque de Byumba (nord) Joseph Ruzindana, et l'évêque de Kabgayi (centre) Thaddée Nsengiyumva, alors président de la Conférence des évêques catholiques du Rwanda.

Les quatre militaires étaient à l'époque membres de la branche armée du Front patriotique rwandais (FPR, ex-rébellion actuellement au pouvoir à Kigali) qui a mis un terme au génocide en juillet 1994.

Ils avaient été arrêtés le 11 juin 2008, à la suite, selon l'armée rwan-

quet général rwandais et du procureur au Tribunal pénal international

daise, d'enquêtes conjointes du Par- pour le Rwanda (TPIR), siégeant à Arusha, en Tanzanie.